

Essayons de voir ce que cela représente. En avoirs, à quoi équivalent vraiment 30 milliards de dollars d'investissements? C'est simple, ce serait l'équivalent, pour le gouvernement, d'être seul propriétaire de toutes les compagnies suivantes à la fois: la General Motors of Canada, la Ford Motor Company, l'Imperial Oil, la Shell Canada, la Gulf Canada, la Baie d'Hudson, la Massey-Ferguson, Texaco Canada, Simpsons-Sears et MacMillan Bloedel.

Sans se soucier de l'ampleur qu'ont prise ses investissements dans le secteur commercial, le gouvernement se fait encore plus vorace, au point de réclamer l'adoption du projet de loi dont nous débattons afin que le ministre puisse, à volonté, non seulement créer de nouvelles sociétés à vocation commerciale, mais encore dévorer des entreprises existantes, sans autre contrainte que ce recours secondaire au Parlement sous la forme d'une résolution de rejet prévue dans le projet de loi. L'affaire a pris des proportions sans précédent qui portent à croire que le gouvernement a perdu tout sens de la mesure. Celui-ci croit de son devoir de brasser des affaires, au lieu de se borner à susciter un climat qui soit propice aux entreprises.

Je n'ai jamais compris cette perspective étatisante dont le gouvernement semble se délecter, encouragé dans cette voie par mes voisins socialistes de gauche. En vérité, s'il s'en régale, c'est parce qu'il ne saisit pas le mécanisme des affaires; pour le gouvernement, c'est un domaine privilégié pour accroître le favoritisme dont il raffole. Je le dis parce que, à bien y penser, le gouvernement a tout à gagner à ne pas se mêler d'activités commerciales. Pour commencer, il n'a pas ainsi à investir d'argent, bien qu'il puisse établir un climat favorable aux investissements. Il peut en inciter d'autres à investir. Mais s'il n'intervient pas, il n'a pas à s'occuper de la gestion. Rien n'oblige les gouvernements à se mettre dans des situations qui leur fait commettre des erreurs comme celles de la Consolidated Computer. Les Canadiens ont dû, dans ce cas-là, absorber des pertes totales de 125 millions de dollars à cause d'erreurs que le gouvernement a commises dans une entreprise commerciale dont il n'aurait jamais dû se charger. Mais surtout, monsieur l'Orateur, le gouvernement qui ne se mêle pas d'entreprises commerciales ne court pas le risque de perdre la totalité de ses investissements, comme dans le cas de la Consolidated Computer Corporation.

● (1550)

Encore une fois, songez à ce que le gouvernement fait quand il reste à l'écart. Il dit en fait aux entreprises privées que si elles retirent des bénéfices du million ou des dix millions qu'elles ont investis, il en imposera la moitié, mais que c'est tant pis pour elles si elles échouent. Elles n'ont alors qu'à déclarer faillite et à tenter leur chance une autre fois.

A bien y réfléchir, le gouvernement a tout pour lui. Pourtant, il est tellement confus qu'il croit qu'il est dans l'intérêt du public de ne pas créer un climat propice aux entreprises, de ne pas imposer les entreprises, en un mot de rester à l'écart, mais de se lancer dans les affaires à corps perdu et d'y investir 30 milliards de dollars provenant du trésor public.

Ce dont on ne se rend pas compte à propos de la participation du gouvernement aux affaires, c'est qu'il est souverain. Il peut imposer comme bon lui semblera s'il parvient à faire adopter cette mesure à la Chambre. Le gouvernement règne en souverain. Pourquoi veut-il prendre la responsabilité de diriger lui-même une entreprise? C'est le hic. On pourrait montrer

que chaque fois que le gouvernement se mesure avec le secteur privé, il n'arrive pas à soutenir la concurrence.

A ce propos, il est très intéressant de lire la déclaration qu'a faite le ministre où il explique pourquoi il veut que cette mesure législative soit adoptée. Il dit, entre autres choses, pouvoir créer une nouvelle «progéniture» soit des sociétés qui se feraient concurrence au sein du secteur public. Les députés se rendent-ils compte que celui-ci ne parle pas de «faire concurrence au secteur privé»? Il dit qu'il souhaite ardemment avoir deux, trois, quatre ou cinq «rejetons» qui se feront tous concurrence les uns les autres dans le secteur public. Est-ce bien sensé? Est-il judicieux de diviser notre pays de manière que les sociétés publiques fassent concurrence aux sociétés publiques et les sociétés privées probablement aux sociétés privées ou publiques. Je ne vois pas très bien où le ministre veut en venir.

En résumé, il semble que ce soit une forme de bureaucratie littéralement déchaînée, une chose que l'on ne pourrait plus soumettre à aucun contrôle. Ne se satisfaisant pas des 26 sociétés dont j'ai parlé dont le chiffre d'affaires se monte à 30 milliards de dollars et qui lui confèrent un pouvoir d'intervention énorme qui jadis suscitait l'horreur, le gouvernement veut qu'on lui accorde le pouvoir général de créer de nouvelles sociétés qui feront concurrence à celles qui existent déjà dans le secteur public.

Je sais que la plupart d'entre nous tiennent à voter sur ce projet de loi assez tôt cet après-midi, mais j'ai jugé qu'il importait de nous accorder un temps de réflexion et de nous demander, comme je le disais hier soir, si nous avons vraiment ce qu'il faut pour faire face à la prolifération de nouvelles sociétés d'État du type que le gouvernement nous demande de sanctionner en adoptant ce projet de loi. Le Canada n'a pas de mesure législative sur les sociétés d'État. Nous n'avons pas prévu de mécanisme permettant à un comité pertinent d'examiner à fond les activités des sociétés d'État. Nous n'avons pas de ministre qui soit chargé des sociétés d'État en général. Cette responsabilité est impartie à divers ministres. Demandez à n'importe quel ministre, monsieur l'Orateur, de faire rapport à la Chambre sur une ou plusieurs sociétés d'État relevant de son autorité, et vous serez scandalisé de constater à quel point ils ne sont pas au courant de ce qui se passe dans les sociétés en question.

En résumé, les députés de ce côté-ci de la Chambre, les députés de l'opposition officielle, demandent au gouvernement de retirer sa proposition pour la reconsidérer. Le gouvernement n'a pas besoin du projet de loi dont nous sommes saisis. Il n'a pas besoin du pouvoir de créer de nouvelles sociétés d'État. Le gouvernement a prouvé sans conteste qu'il ne sait pas diriger les sociétés d'État relevant de son autorité. Qu'on me permette de citer un exemple. Quand nous étions au pouvoir, nous avons eu l'occasion de réexaminer en profondeur le fonctionnement interne d'une société appelée Canadair. C'est l'actuel premier ministre (M. Trudeau) qui, en 1974, dans une autre législature, avait fait l'acquisition de Canadair. En 1974, on avait fait savoir à la Chambre que cette transaction était temporaire. Le gouvernement voulait remettre Canadair sur pied dans l'espoir qu'elle puisse être récupérée assez rapidement par le secteur privé. Mais quand il nous a été possible d'examiner de près la question, nous avons découvert que selon toute probabilité d'après ce que nous en avait dit la direction de la société en